

**Délibération de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 7 décembre 2023  
N° 2023.12.07\_4.2**

**Point 4 – Année universitaire 2024-2025**

**4.2. Master Gestion de l'environnement : restructuration de la 1<sup>ère</sup> année de Master**

Le master Sciences de l'Environnement Appliquées à la Montagne (SEAM) est une formation interdisciplinaire centrée sur les environnements de montagne. Le master est construit depuis sur trois parcours distincts qui individualisent la formation au niveau de la 2<sup>ème</sup> année de Master :

- Parcours EPGM – Equipement, Protection et Gestion de la Montagne (parcours historique)
- Parcours ECOMONT – ECOlogie des milieux de MONTagne (parcours ouvert en 2010)
- Parcours DCORE – Diagnostic de la COntamination et Réhabilitation des Ecosystèmes (parcours ouvert en 2022 mais dans une certaine continuité avec le master DRIME ayant existé jusqu'en 2016).

Actuellement la première année de Master est commune à tous les avec cependant, au semestre 8, 10 ECTS de spécialisation (au choix) vers l'un des trois parcours de M2.

**Politique de recrutement du Master SEAM et effet de la mise en place de plateforme nationale**

La mise en place de la plateforme nationale de recrutement « Mon Master » a rendu plus difficile une sélection équilibrée des candidats d'origine et de parcours divers (origine géographique et disciplinaire).

Pour pallier une part des difficultés générés par ce changement de modalité de recrutement et pour pouvoir maintenir l'esprit de la formation, il est demandé aux membres de la CFVU l'ouverture des 3 parcours dès le M1, permettant un recrutement différencié.

Ce recrutement par parcours permettra d'assurer un nombre cohérent d'étudiants dans les trois parcours et facilitera le maintien de la diversité des origines des étudiants.

Cette création, qui modifie la modalité de recrutement, n'affectera en rien les maquettes. Les cours communs resteront communs et les seuls enseignements spécifiques resteront les 10 ECTS du semestre 8 déjà existants. Cette création n'a pas de conséquences budgétaires puisqu'elle n'entraîne aucune modification des enseignements.

Cette création n'entraîne en outre pas de diminution de la capacité d'accueil puisque la somme des COL des trois parcours sera de 39 (38 dans la situation actuelle) et la capacité d'accueil total de 42 (sans changement sur la situation actuelle).

► **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) approuve la restructuration de la 1<sup>ère</sup> année du master Gestion de l'environnement (SceM).**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 31  
Quorum : 16  
Membres présents : 14  
Membres représentés : 4  
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 18

Fait à Chambéry, le 14 décembre 2023

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	
	Transmise au SIASUP le :	